

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/09/19-5

**Capacités d'accueil en 2ème et 3ème années du premier cycle des études de santé
médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP) pour 2025/2026 :
répartition par filière et par groupe de parcours**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 19 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu la délibération n° 2021/05/10-02-CA du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université approuvant les projections quinquennales d'accès dans les études de santé pour les filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie d'Aix-Marseille Université (2021/2025)

Considérant qu'il appartient à l'université d'accueil de déterminer la répartition des places dans les différents parcours des filières de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie (MMOP),

Considérant que l'université de Nice est en attente de création d'un département de Pharmacie, Aix-Marseille Université propose deux capacités d'accueil en filière Pharmacie en fonction de l'ouverture ou non de ce département,

Après examen,

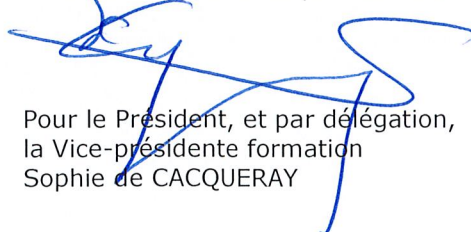
Article 1 :

REND UN AVIS FAVORABLE aux deux répartitions des capacités d'accueil en deuxième et troisième années du premier cycle des études de santé pour 2025/2026, au sein des filières médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) en fonction de l'ouverture ou non d'un département de Pharmacie à l'université de Nice.

Cet avis est rendu à l'unanimité

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 19 septembre 2024


Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

